
Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et jointe au Budget primitif de l'exercice 2025

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget primitif et au compte administratif (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Débat des Orientations Budgétaires a eu lieu en séance du Conseil Communautaire 23 janvier 2025.

La présente note est diffusée sur le site internet pays-ancenis.com.

1- DONNEES SYNTHETIQUES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

- Informations statistiques, fiscales et financières 2024 :

- Code SIREN :	244400552
- Régime fiscal :	Fiscalité professionnelle unique
- Nombre de communes membres :	20
- Population totale INSEE au 01.01.2025 :	71 163
- Potentiel fiscal :	31 714 584 €
- Potentiel fiscal par hab :	445,66 €
- Coefficient d'intégration fiscale (CIF) :	0,39824
- CIF moyen de la catégorie :	0,39833
- Dotation d'intercommunalité totale 2024 :	1 222 500 €
- Dotation d'intercommunalité par habitant 2024 :	17,17 € /hab

B- Ratios financiers 2025 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

(En €/hab. pour les ratios 1 à 5 puis en pourcentage- budget principal)

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	469,99
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	508,12
3	Dépenses d'équipement brut / population	181,89
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	55,51
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	29,45
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92,50
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,80
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,92

2- PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

A- Budget principal 2025

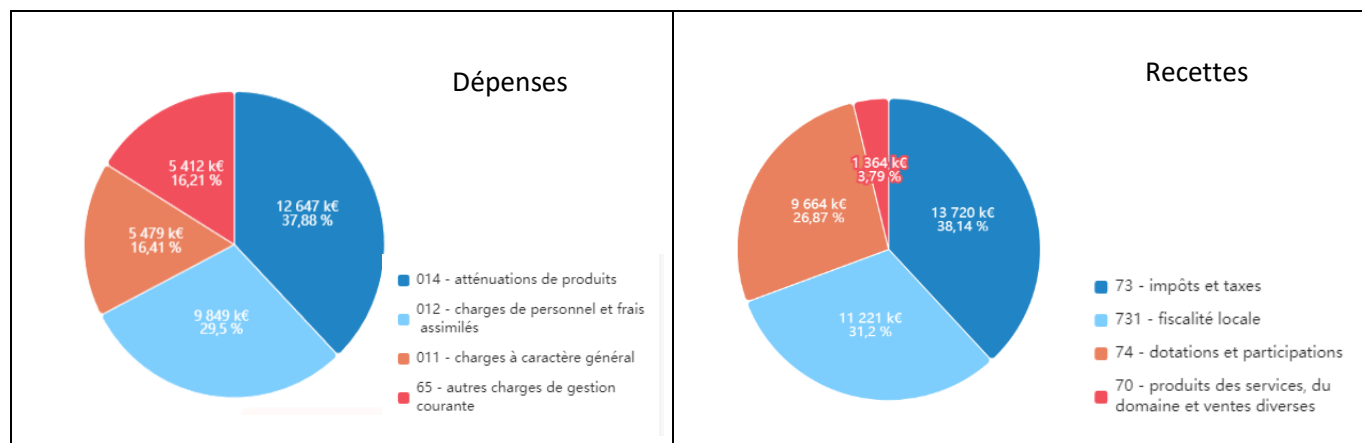
Le budget principal permet le fonctionnement de l'administration territoriale, les relations financières avec les communes ainsi que le financement de nombreuses actions (mobilités, habitat, bâtiments économiques, culture, économie circulaire, énergies renouvelables...) et les investissements (réhabilitation des piscines, restauration des milieux aquatiques, accueil des gens du voyage ...).

Le Budget Primitif 2025 est établi avant le vote du Compte financier unique 2024. Les résultats 2024 ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ne seront affectés qu'au Budget Supplémentaire 2025.

VUE D'ENSEMBLE – BUDGET PRIMITIF

Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 204 052 €	36 204 052 €
Investissement	22 374 131 €	22 374 131 €
TOTAL	58 578 183 €	58 578 183 €

Les principales dépenses et recettes réelles de fonctionnement par nature :



B- Présentation consolidée des budgets annexes 2025

Six budgets annexes : Parcs d'activités économiques, Déchets, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, Aéroport et Energies renouvelables.

Budgets annexes

Budgets	Crédits (BP)	Dépenses	Recettes
Déchets	Fonctionnement	11 476 622 €	14 259 642 €
	Investissement	701 231 €	701 231 €
Assainissement Collectif	Fonctionnement	3 186 000 €	3 186 000 €
	Investissement	10 209 037 €	10 209 037 €
Assainissement Non collectif	Fonctionnement	509 988 €	827 177 €
	Investissement	-	-
Energies Renouvelables	Fonctionnement	21 590 €	21 590 €
	Investissement	-	-
Parcs activités	Fonctionnement	5 982 451 €	5 982 451 €
	Investissement	4 138 010 €	4 138 010 €
Aéroport	Fonctionnement	219 630 €	219 630 €
	Investissement	-	-
TOTAL		36 444 559 €	39 544 768 €

3- LES RECETTES FISCALES 2025

Les recettes fiscales prévisionnelles versées par les entreprises et les habitants (11,22 M€):

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,232 million d'€
Produit additionnel de foncier non bâti transféré	0,089 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,402 million d'€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,102 million d'€
Cotisation Foncière des Entreprises	7,195 millions d'€
Taxe sur les Surfaces Commerciales	1,102 million d'€
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,996 million d'€

Les taux votés par la Communauté de communes sont inchangés entre 2024 et 2025 :

Taxe	Taux de la COMPA 2025	Moyenne nationale
Cotisation foncière des entreprises	26,21%	26,75%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,88%	9,20%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,00%	3,92%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,16%	9,02%

Les recettes versées par l'Etat -au titre de compensations- suite à des réformes fiscales (13,664 M€) :

Fraction de TVA nationale / réforme taxe d'habitation / 2021	5,680 millions d'€
Fraction de TVA nationale / réforme Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises / 2023	5,060 millions d'€
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources / 2010	2,924 millions d'€

4- LES EMPRUNTS EXTERIEURS ET GARANTIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dette s'est éteinte le 31/12/2024 sur le budget principal. Elle ne concerne plus que le budget assainissement (pour des contrats initiés antérieurement au transfert de la compétence en 2015).

La dette est composée de 36 contrats pour un capital restant dû de 3,631 millions d'€ au 1^{er} janvier 2025.

- 77,7% des contrats sont à taux fixes (nombre : 28)
- 19,4% à taux variables (nombre : 7)
- 2,7% à taux structurés (nombre : 1)

Des garanties d'emprunts sont accordées par la collectivité pour le soutien des projets dans le domaine de l'habitat social notamment.

Le capital restant dû est de 6,679 millions d'€ au 1^{er} janvier 2025.

5- LES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} janvier 2025 : 155,6 équivalents temps plein.

6-PANORAMA DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2025

Les principales dépenses prévisionnelles d'investissements 2025 tous budgets sont les suivantes :

INTITULE DE L'ACTION	MONTANTS 2025
Zones d'activités commercialisées et en cours d'aménagement	6,426 M€
Fonds de concours aux communes	4,856 M€
Réhabilitation des équipements aquatiques	3,103 M€
Travaux Assainissement collectif	9,264 M€ *
Restauration des milieux Aquatiques et de prévention des inondations	2,714 M€
Parkings Haltes ferroviaires	916 K€
Aires d'accueil des Gens du Voyage	235 K€

* dont 6,120 M€ pour la station d'épuration de la Bigoterie (Ancenis Saint Géréon)

7- LA PLURIANNUALITE DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PERIODE 2025-2029

Le suivi des crédits des opérations pluriannuelles est traité avec les autorisations de programme pour les projets majeurs. En 2025, il n'est pas prévu la création de nouvelles autorisations de programme.

Intitulé APCP	Date de délibération	Montant de l'AP votée	Réalisations cumulées au 31/12/2024	Crédits inscrits au BP 2025
Fonds de Concours 2024-2026	10/10/2024	7 500 000	249 600	3 500 000
Programme Local de l'Habitat	15/02/2024	4 605 500	262 000	1 348 375
Milieux aquatiques et prévention des inondations	15/02/2024	10 381 840	985 934,81	2 714 000
Station d'épuration la Bigoterie Ancenis-Saint-Géréon	26/01/2023	15 600 000	109 430,44	6 120 000
Travaux Assainissement collectif (2024-2028)	15/02/2024	16 695 600	202 988,05	3 144 037
Zones d'Activités économiques	20/02/2020	12 253 381	7 484 358,92	3 315 000